

Salle 05

Arsud – Carrefour de la Malle – CD 60 D – 13320 Bouc-Bel-Air



Conditions d'accès et caractéristiques techniques

I – LA CANDIDATURE

Déposez votre candidature à espaces-creation@arsud-regionsud.com

Avec :

- Une présentation de votre projet artistique et de votre équipe (création, répétitions, reprise)
- Une fiche technique détaillée de vos besoins en matériel
- Un budget du projet mentionnant les aides publiques et apports de partenaires

II – LES FRAIS DE PARTICIPATION

Nos missions de service public nous permettent de proposer ces services contre une participation aux frais d'entretien et d'amortissement du matériel. Au titre de la mise à disposition, l'association versera à Arsud une redevance d'occupation de 30 euros TTC par jour de 8h30 à 23h30.



III – LA TECHNIQUE

Matériel son et Lumière

Dans cet espace, Arsud propose une installation son et lumière minimum. Liste sur demande à espaces-creation@arsud-regionsud.com

Pour une installation complémentaire, une demande de réservation et une location de matériel devront être faites à l'adresse : reservation@arsud-regionsud.com

Le catalogue de location de matériel scénique d'Arsud est consultable sur notre site à : <https://arsudregionsud.com/louer>

Caractéristiques de la salle

Salle (rampe accès PMR)

Surface m² : 40 m² de cabine + 15 m² de régie

Longueur : 7.08 m

Largeur : 6.55 m

Hauteur de plafond : 3,40 m

Revêtement sol : moquette anthracite

Murs et plafond : Noirs

Pas de vue sur l'extérieur

Loge / WC accessible PMR

Équipement

Un système de sonorisation simple (12 entrées) est proposé dans cet espace de création, ainsi qu'un piano droit U3 Yamaha avec banquette.

Cet espace de création dispose d'une cabine de prise de son de 40 m² et d'une régie de 15 m², séparées par un mur comportant une vitre (de 1,15 m sur 1 m).

+ d'infos en adressant un mail à espaces-creation@arsud-regionsud.com

IV– LA RESTAURATION

Une cafétéria à usage normal de réfectoire permet de déjeuner sur place quotidiennement (jusqu'à 17h)

V – L'ENTRETIEN

La propreté des espaces (sol, moquette, vaisselle et mobilier), et notamment de la cafeteria (accessible jusqu'à 17h00), se trouve sous la responsabilité des utilisateurs. Un équipement adapté est mis à disposition. En cas de non-respect, le contractant devra s'acquitter auprès d'Arsud d'une facture de 63 euros TTC / heure d'intervention d'une équipe extérieure de nettoyage.

La salle doit être rendue dans le même état qu'à l'arrivée des usagers.